

41 - Projet de rénovation du terrain synthétique du complexe sportif de Saint-Claude - Demande de subventions

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Au sein du complexe des Torcols - Saint-Claude, la Ville de Besançon dispose d'un terrain de football synthétique utilisé quotidiennement par les clubs, l'Université, les scolaires pour leurs entraînements et pour l'organisation régulière de compétitions.

Réalisé en 1997, l'aire de jeu présente aujourd'hui des irrégularités de surface, liées au vieillissement de la couche de jeu (déchirures, plissures, ...). La structure du terrain est également à reprendre, des défauts de drainage et de la forme sont observés.

D'un point de vue technique et au regard du niveau d'usure, il est indispensable de procéder au remplacement de ce terrain.

Il est par ailleurs proposé de profiter de cette réhabilitation pour passer les dimensions du terrain de 100 m X 60 m à 105 m X 68 m. Cette modification de surface permettra d'envisager l'homologation du stade en niveau 4 (compétitions régionales) contre un niveau 5 actuellement.

Le projet entend répondre à deux objectifs :

- le maintien en état du patrimoine sportif et d'un terrain à forte intensité d'utilisation
- une homologation fédérale de niveau 5 voire 4, permettant les compétitions de niveau régional et de district.

Les travaux envisagés :

Les travaux envisagés débuteront courant mai 2012 et dureront environ 4 mois (réception septembre 2012).

Ils consistent en :

- la dépose des équipements : cages de but, bancs de touche
- la dépose du gazon synthétique et de la sous-couche, évacuation en filière adaptée ou réemploi sur le terrain EPS Voltaire (Planoise)
- la modification du pare ballon, de la main courante
- la modification de l'éclairage (4 mâts d'éclairage latéraux)
- la reprise de la couche de forme et du réseau de drainage (apports de matériaux, régalinge, compactage, nivellement et contrôles)
- la fourniture et pose d'une structure de gazon synthétique de nouvelle génération (8 000 m²)
- la réfection des bordures et enrobés aux abords
- l'abattage d'arbres et débroussaillage aux abords (secteur de l'aire de jeu).

Coût estimatif et plan de financement prévisionnel de l'opération :

Le montant de l'opération est estimé à 418 060,20 € HT, soit 500 000 € TTC. Les crédits seront imputés au chapitre 23.824.2315.11003.30300 du budget principal.

Des aides financières seront sollicitées auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), du Département du Doubs dans le cadre de la Dotation aux projets territoriaux et de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

| | |
|---|---------------------|
| - part Centre National pour le Développement du Sport : | 83 612,00 € |
| - part Département du Doubs : | 129 750,00 € |
| - part Fédération Française de Football : | 100 000,00 € |
| - part Ville de Besançon : | <u>104 698,20 €</u> |
| Total HT : | 418 060,20 € |
| - TVA à la charge de la Ville : | <u>81 939,80 €</u> |
| Total TTC : | 500 000,00 € |

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet de rénovation du terrain de football synthétique du complexe sportif Saint-Claude

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), du Département du Doubs, de la Fédération Française de Football et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement, et de signer les éventuelles conventions à intervenir avec les partenaires pour leur aide financière.

«**M. LE MAIRE** : Adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 28 février 2012.